

**Relais Assistantes Maternelles
Rue du Clos Lebreton
01500 Ambérieu en Bugey
04.74.38.59.73
ram@mairie-amberieuenbugey.fr**

Règlement de fonctionnement de la LUDOTHEQUE



Sommaire

OBJET.....	2
LOCATION DES JEUX OU JOUETS	2
PERMANENCES.....	2
VERIFICATION DES JEUX.....	2
RESPONSABILITE DE L'EMPRUNTEUR.....	3
MALADIES OU EPIDEMIES	3
INFORMATION AUX EMPRUNTEURS	4



OBJET

La ludothèque est ouverte aux assistantes maternelles agréées de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, aux parents des enfants inscrits au multi-accueil ainsi qu'aux parents employeurs d'une assistante maternelle qui fréquente le RAM et au personnel de la Maison de la Petite Enfance L'Arc-en-Ciel.

Elle leur permet d'emprunter des jeux ou jouets pour les enfants de moins de 6 ans ; l'objectif de la ludothèque est de développer l'éveil et la curiosité intellectuelle du jeune enfant par la découverte de nouveaux jeux.

LOCATION DES JEUX OU JOUETS

Chaque jeu peut être emprunté pour une durée de **2 semaines maximum**.

Il est possible de louer **3 jeux maximum par prêt**.

Le prix de la location fait l'objet d'un document annexe.

Lors des changements de tarifs, les cartes en cours ne peuvent plus être utilisées. Aucun remboursement de cartes de jeux ne sera effectué.

Les piles des jeux sont à la charge de l'emprunteur.

PERMANENCES

Elles sont assurées dans les locaux du Relais Assistantes Maternelles de la Maison de Petite Enfance "**L'Arc-en-Ciel**" par l'éducatrice de jeunes enfants, animatrice du Relais, qui met à disposition les jeux ou jouets qui peuvent être empruntés.

Elles ont lieu **les lundis de 16h15 à 18h15** en fonction de l'ouverture du Relais Assistantes Maternelles.

VERIFICATION DES JEUX

Tous les jeux doivent être restitués **PROPRES, COMPLETS** et **EN BON ETAT**.

- ❖ Lors de l'emprunt, les jeux sont vérifiés sous la responsabilité de l'emprunteur
- ❖ Au retour, la vérification des jeux s'effectue à partir de l'inventaire de la fiche de prêt et en présence de l'emprunteur qui les rapporte.

RESPONSABILITE DE L'EMPRUNTEUR

Tout jeu incomplet pourra être remis à disposition pour une nouvelle période de deux semaines maximum afin de permettre à l'emprunteur de retrouver les éléments manquants moyennant paiement du prix d'une location.

S'il manque un élément indispensable au jeu ou en cas de détérioration importante, le jeu sera facturé à hauteur de son prix d'achat initial TTC avec une déduction pour vétusté de 10% par année d'utilisation.

Toutefois, ce coût ne pourra être inférieur à 30% du prix d'achat initial TTC.

Une compensation financière de 0,50€ sera demandée pour les pièces manquantes qui ne remettent pas en cause l'utilisation du jeu.

Cependant, une fois réglées ces compensations financières restent acquises à la ludothèque.

En cas de non retour du jeu dans le délai des deux semaines de location, un courrier de rappel sera envoyé et l'emprunteur devra s'acquitter à nouveau du prix de location du jeu

MALADIES OU EPIDEMIES

Toutes épidémies ou maladies contagieuses constatés sur l'enfant utilisateur doivent être signalées à la ludothèque et les jeux devront être désinfectés par l'emprunteur.



INFORMATION AUX EMPRUNTEURS

L'emprunteur est le seul responsable des enfants dont il a la charge lors de leur présence à la ludothèque.

**LA LUDOTHEQUE DECLINE TOUTE RESPONSABILITE
DANS L'UTILISATION DES JEUX EMPRUNTES.**

Fait à Ambérieu-en-Bugey, le

Le Maire,

✂.....

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque et m'engage à le respecter.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

.....

.....

Fait à Ambérieu-en-Bugey, le

Signature

ANNEXE

Le prix de la location est fixé à **12 € pour l'année.**